

Budget Primitif 2021

Ville de SUIPPES

Conseil Municipal 14-04-2021

Présenté en commission Finances le mercredi 07 avril à 18h00 salle du CCRS.

Sommaire



Approbation du compte de gestion budget principal ville de SUIPPES exercice 2020



Adoption du compte administratif budget principal ville de SUIPPES exercice 2020



Etat des restes à réaliser –
Affectation des résultats
Vote du budget principal
rappel du cadre juridique



Présentation du budget primitif ville de SUIPPES exercice 2021 par section et sens



Présentation de la maquette budgétaire budget principal ville d SUIPPES exercice 2021



Présentation des différentes propositions des taux des 2 taxes



Présentation des propositions attributions des subventions aux associations

Approbation du compte de gestion budget principal ville de SUIPPES exercice 2020 :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. A cet effet, l'assemblée entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le compte de gestion est voté par le Conseil Municipal. Son vote intervient avant celui du compte administratif

Le compte de gestion doit être transmis en Préfecture via l'application CDG-D-SPL de la DGFIP.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 260 000,00	2 850 000,00	6 110 000,00
Titres de recettes émis (b)	244 373,24	2 355 990,30	2 600 363,54
Réductions de titres (c)		1 691,32	1 691,32
Recettes nettes (d = b - c)	244 373,24	2 354 298,98	2 598 672,22
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 215 000,00	2 850 000,00	6 065 000,00
Mandats émis (f)	214 478,30	2 322 106,67	2 536 584,97
Annulations de mandats (g)		3 085,00	3 085,00
Dépenses nettes (h = f - g)	214 478,30	2 319 021,67	2 533 499,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	29 894,94	35 277,31	65 172,25
(h - d) Déficit			

Approbation du compte Administratif

Budget principal ville de SUIPPES exercice 2020 :

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2020.

Le compte administratif est voté avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'état avant le 15 juillet. A défaut, ce dernier saisit, selon la procédure prévue par l'article L,1612-5 du CGCT, la Chambre Régionale des Comptes.

Le compte **administratif est voté hors de la présence du Maire**, qui ne doit donc pas signer le document et doit se retirer au moment du vote. Il est noté que le Maire ne peuvent donc recevoir ou donner de délégation de signature pour ce vote.
De plus le Maire ne doit pas être pris en compte pour le calcul du quorum.

A titre d'information, lorsque le CA fait apparaître un déficit égal ou supérieur à **10%** des recettes réelles de la section de fonctionnement, il peut être déféré à la Chambre Régionale des Comptes qui propose alors les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses de fonctionnement :	2 319 021,67
Recettes de fonctionnement :	2 354 298,98
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	35 277,31
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de report de la section de fonctionnement N-1) :	674 476,53
INVESTISSEMENT :	
Dépenses d'investissement :	214 478,30
Recettes d'investissement :	244 373,24
Résultat d'investissement de l'exercice :	29 894,94
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat report section d'investissement) N-1) :	417 870,06

Cadre juridique du budgetaire primitif

circulaire préfectorale du 22-03-2021.

- Le vote du budget primitif constitue une étape importante dans la vie des collectivités locales. Il s'agit du premier acte obligatoire de leur cycle budgétaire. Le législateur encadre le vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) et du budget primitif (BP)

1/ Respect des dates d'adoption et transmission des budgets :

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, la date limite de vote pour l'adoption du budget fixée, cette année est au **15 avril 2021 inclus**.

Par ailleurs, « jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire », prorogé jusqu'au 31 décembre 2021 par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021, l'article 6-IV de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit que « les organes délibérants des collectivités territoriales » ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. La règle habituelle en matière de quorum est donc adaptée également en matière budgétaire.

En 2021, : date limite de vote du BP 2020 : **15 avril 2021**, date limite de transmission en préfecture: **30 avril 2021**.

2/ Vote et signature :

Le budget et le compte administratif doivent être signés par **tous** les membres de l'assemblée délibérante présents lors de l'adoption y compris ceux qui ont voté contre ou se sont abstenus.

- Si le budget primitif n'est pas voté dans le délai imparti, le préfet de département saisit la chambre régionale des comptes qui, dans un délai d'un mois, formule des propositions pour le règlement du budget par un avis public. Le préfet règle ensuite le budget et le rend exécutoire. En revanche, lorsque le défaut d'adoption du budget primitif résulte de l'absence de communication à l'organe délibérant avant le 31 mars d'informations indispensables à l'établissement du budget, le délai de vote est fixé à quinze jours à compter de la communication de ces informations. Le budget principal et les budgets annexes doivent être votés au cours de la même séance, en vertu du principe d'unité budgétaire.

Affectation des résultats

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2. L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit au «D001» ou excédent au «R001») et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent). La quote-part de résultat N-1 doit au minimum correspondre au montant du virement de la section de fonctionnement prévu au titre de l'exercice N-1, en recette sur la ligne budgétaire «021» de la section d'investissement et en dépense sur la ligne «023» de la section de fonctionnement. En effet, le virement prévu fait partie du plan de financement des investissements, il doit donc être utilisé conformément aux prévisions, sauf si une décision modificative d'annulation intervient pour une opération. Pour déterminer le besoin de financement de la section d'investissement à l'issue d'un exercice budgétaire, il convient :

- de s'assurer que le déficit ou l'excédent de clôture de la section d'investissement au compte administratif est identique à celui qui apparaît au compte de gestion;
- de s'assurer que les restes à réaliser ont été sincèrement évalués.

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE SUIPPES 2020 AFFECTATION DU RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	
Résultat de l'exercice	35 277,31
Résultats antérieurs reportés (chapitre 002 du CA N-1)	639 199,22
TOTAL résultat à affecter (résultat de clôture)	674 476,53
INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	29 894,94
Résultats antérieurs reportés (chapitre 001 du CA N-1)	387 975,12
SOLDE CUMULE	417 870,06
Solde des restes à réaliser d'investissement dépenses	613 000,00
Besoin de financement	-195 129,94
AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2021	
Affectation - R1068 en investissement	195 129,94
Report en fonctionnement 002	479 346,59
Report en investissement 001	417 870,06



RAPPEL

Les sections de fonctionnement et investissement

La section de fonctionnement dépenses :

La section dépenses de fonctionnement retrace les opérations courantes, celles qui reviennent chaque année. Les principales dépenses sont les suivantes :

- Charges de personnels (salaires, cotisations, assurances...)
- Charges à caractère général (Energie, combustible, entretien des espaces verts, bâtiments, contrats maintenance, télécommunication)
- Dotation aux amortissements
- Charges financières (intérêt de la dette)
- Subventions (aux associations, exceptionnelle, façade...)

La section de fonctionnement recettes :

Pour les **recettes**, il s'agit du produit des impôts et taxes mais également des dotations de l'Etat, prestation de services (régie pôle enfance jeunesse) concession cimetière, revenus des immeubles (location SDF, logements communaux) et du résultat de fonctionnement reporté.

La section d'investissement dépenses :

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune. Les principales dépenses sont les suivantes :

- La poursuite des aménagements urbains et des travaux de voirie
- Construction bâtiments autres agencements
- Modernisation des moyens informatiques
- les acquisitions immobilières
- mais également des remboursements des sommes empruntées.

La section d'investissement recettes :

il s'agit principalement des subventions d'investissement versées par : l'Etat, le département, la région ect... , de la dotation : FCTVA –Taxe d'aménagement, des nouveaux emprunts souscrits, des amortissements, produits des cessions d'immobilisation (vente des biens communaux)

Propositions vote du budget primitif 2021 par chapitre section fonctionnement dépenses

CHAPITRE	EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	propositions BP 2021	Evolution BP 2021/2020
011 - Charges à caractère général	693 301,25	643 778,95	682 532,99	758 000,00	579 104,17	708 350,00	-6,55%
012 - Charges de personnel et assimilés	1 174 802,19	1 214 057,50	1 271 575,92	1 404 000,00	1 331 491,68	1 450 000,00	3,28%
014 - Atténuation des produits			23 078,00	45 000,00	21 450,00	30 000,00	-33,33%
022 - Dépenses imprévues				150 500,00		100 000,00	-33,55%
65 - Charges de gestion courante	212 853,75	181 038,16	213 886,48	250 000,00	179 613,48	236 650,00	-5,34%
66 - Charges financières	19 164,87	17 025,14	13 801,52	11 000,00	10 980,54	10 000,00	-9,09%
67 - Charges exceptionnelles	2 369,73	750,00	127 068,12	35 000,00		28 300,00	-19,14%
68- dotations aux amortissements et provisions						1 700,00	
TOTAL DEPENSES REELLES	2 102 491,79	2 056 649,75	2 331 943,03	2 653 500,00	2 122 639,87	2 565 000,00	-3,34%
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	177 802,68	311 226,66	200 302,87	196 500,00	196 381,80	225 000,00	14,50%
023 - Viement à la section d'investissement				0,00			
TOTAL DEPENSES	2 280 294,47	2 367 876,41	2 532 245,90	2 850 000,00	2 319 021,67	2 790 000,00	-2,11%

Propositions vote du budget primitif 2021 par chapitre section fonctionnement recettes

CHAPITRE	EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	propositions BP 2021	Evolution BP 2021/2020
013 - Atténuation des charges	19 808,87 €	20 233,71 €	52 792,96	45 000,00	64 710,71	54 000,00	20,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes d	139 375,90 €	187 220,31 €	165 043,93	175 795,78	152 183,43	150 300,00	-14,50%
73 - Impôts et taxes	594 762,00 €	707 603,30 €	713 317,62	661 000,00	702 929,48	659 000,00	-0,30%
74 - Dotations, subventions et participations	1 328 221,24 €	1 251 507,00 €	1 282 044,30	1 230 000,00	1 354 007,32	1 343 000,00	9,19%
75 - Produits de gestion courante	88 209,46 €	94 890,99 €	90 733,65	74 000,00	74 965,27	74 348,41	0,47%
76 - Produits financiers	2,97 €	2,97 €	3,30	5,00	2,97	5,00	0,00%
77 - Produits exceptionnels	62 888,83 €	134 800,51 €	45 257,19	0,00	325,64		
TOTAL RECETTES REELLES	2 233 269,27 €	2 396 258,79 €	2 349 192,95	2 185 800,78	2 349 124,82	2 280 653,41	4,34%
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	4 116,13 €	4 116,13 €	5 174,16	25 000,00	5 174,16	30 000,00	20,00%
002 - Excédent reporté	903 423,33	784 579,50	817 078,01	639 199,22	639 199,22	479 346,59	-25,01%
TOTAL RECETTES	2 237 385,40	2 400 374,92	2 354 367,11	2 850 000,00	2 354 298,98	2 790 000,00	-2,11%
RESULTAT DE L'EXERCICE DE FONCTIONNEMENT	-42 909,07	32 498,51	-177 878,79	0,00	35 277,31		-119,83%

Propositions vote du budget primitif 2021 par chapitre section investissement dépenses

CHAPITRE	EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	propositions BP 2021	Evolution BP 2021/2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	93 743,86	104 267,59	95 685,07	84 000,00	83 664,00	70 000,00	-16,67%
20 - immobilisation incorporelles	2 400,00	11 235,00	9 104,28	261 000,00	15 491,38	187 500,00	-28,16%
204 - subventions d'équipement versées				115 000,00		270 000,00	134,78%
21 - Immobilisation corporelles	1 126 889,55	59 091,07	299 761,76	1 379 500,00	110 148,76	1 317 500,00	-4,49%
23 - Immobilisation en cours				1 350 500,00	0,00	300 000,00	-77,79%
TOTAL DEPENSES REELLES	1 223 033,41	174 593,66	404 551,11	3 190 000,00	209 304,14	2 145 000,00	-32,76%
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	4 116,13	4 116,13	5 174,16	25 000,00	5 174,16	30 000,00	20,00%
TOTAL DEPENSES	1 227 149,54	178 709,79	409 725,27	3 215 000,00	214 478,30	2 175 000,00	-32,35%

Propositions vote du budget primitif 2021 par chapitre section investissement recettes

CHAPITRE	EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT						
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	propositions BP 2021	Evolution BP 2021/ 2020
10 - Dotations fonds divers et réserves	149 822,55 €	212 541,53 €	34 995,21	7 524,88	17 543,44	230 129,94	2958,25%
13 - Subventions d'investissement	102 803,14 €	16 327,35 €	109 864,90	2 168 000,00	29 568,00	972 000,00	-55,17%
16 - emprunts et dette assimilées	452 390,00 €	320,00 €	561,07	500 000,00	880,00	330 000,00	-34,00%
024 - Produits cessions (recettes)							
27 - Autre immobilisation financière			166 205,35				
TOTAL RECETTES REELLES	705 015,69 €	229 188,88 €	311 626,53	2 675 524,88	47 991,44	1 532 129,94	-42,74%
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	177 802,68	311 226,66	200 302,87	196 500,00	196 381,80	225 000,00	14,50%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissen	268 396,41	-75 934,76	285 770,99	387 975,12	387 975,12	417 870,06	7,71%
TOTAL RECETTES	882 818 €	540 416 €	511 929,40	3 260 000,00	244 373,24	2 175 000,00	-33,28%

Propositions vote du budget primitif 2021 équilibre budgétaire par section

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Compte	Libellé	BP 2021	%	compte	libellé	BP 2021	%
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	479 346,59	17,18
chapitre D 011	Charges à caractère général	708 350,00	25,39	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	150 300,00	5,39
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 450 000,00	51,97	chapitre R 73	Impôts et taxes	659 000,00	48,14
chapitre D 022	Dépenses imprévues	100 000,00	3,58	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	1 343 000,00	48,14
chapitre D 042	Opération d'ordre de transfert entre section	225 000,00	8,06	chapitre R 042	Opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00	1,08
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	236 650,00	8,48	chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	74 348,41	2,66
chapitre D 66	Charges financières	10 000,00	0,36	chapitre R 76	Produits financiers	5,00	0,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	28 300,00	1,01	chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
Chapitre D68	Dotations aux amortissements et provisions	1 700,00	0,06				
chapitre D 014	Atténuation de produit	30000,00	1,08	chapitre R 013	Atténuation de charges	54 000,00	1,94
Total Dépenses Fonctionnement		2 790 000,00	100,00	Total Recettes fonctionnement		2 790 000,00	100,00
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
chapitre D 040	Opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00	Reste à réaliser	1,92	chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	417 870,06
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	0,00	4,48	chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
chapitre D 20 (sauf le 204)	Immobilisations incorporelles	17 500,00	170 000,00	1,12	Chapitre R 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
chapitre D 204	Subvention d'équipement versées	155 000,00	115 000,00	9,92	chapitre R 040	Opération d'ordre de transfert entre section	225 000,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 289 500,00	28 000,00	82,55	chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	230 129,94
chapitre D 23	Immobilisations en cours	0,00	300 000,00	0,00	chapitre R 13	Subventions d'investissement	972 000,00
Chapitre D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	Chapitre R 16	Emprunt et dette	330 000,00
Total Dépenses Investissement		1 562 000,00	613 000,00	100,00	Chapitre R 21	Immobilisations corporelles	0,00
Total Recettes Investissement						2 175 000,00	100,00
		2 175 000,00					

Vote des taux

L'article 16 de la LF 2020 indique que pour le calcul de la compensation de la suppression de la TH est prise en compte la somme :

Du produit entre les bases communales de taxe d'habitation sur les résidences principales de 2020 et le taux de taxe d'habitation appliqué en 2017 sur le territoire de la commune

+ Des compensations d'exonérations de taxe d'habitation versées en 2020 à la commune

+ Du montant annuel moyen des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis en 2018 2019 et 2020 au profit de la commune.

Modalités de vote des taux et produits FDL 2021 :

- le taux de TFPB de la commune en 2021, **a minima**, est égal à :
Tx de TFPB communal 2021 + TFPB départemental 2020 soit 7.03 + 15.51 = **22.54**

- taux TH (toujours perçue par les communes et EPCI pour les résidences secondaires voire logements vacants) : **pas de vote**

- taux TFPNB, CFE, TEOM : sans changement

Date limite de transmission des délibérations (et 1259 complétés) : 15 avril 2021.

IMPOTS LOCAUX	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
<i>pour information</i>					
TAUX TFB	7,03%				
<i>Evolution du taux en % TFB /N-1</i>	0%	5%	7%	9%	10%
<i>Vote Taux TFB</i>	7,03%	7,38%	7,52%	7,66%	7,73%
<i>produit TFB</i>	179 829	179 334	182 736	186 138	187 839
<i>Evolution produit TFB en € / 7,03%</i>	0	8 505	11 907	15 309	17 010
Base 2021 TFB	2 430 000	2 430 000	2 430 000	2 430 000	2 430 000
TAUX TFB (département + commune) 22,54%					
<i>Evolution du taux en % TFB /N-1</i>	0,00%	1,55%	2,17%	2,79%	3,10%
<i>Vote Taux TFB</i>	22,54%	22,89%	23,03%	23,17%	23,24%
<i>produit TFB</i>	547 722	556 227	559 629	563 031	564 732
<i>Evolution produit TFB en € / 7,03%</i>	0	8 505	11 907	15 309	17 010
Base 2021 TFNB 103 100					
<i>Evolution du taux en % TFNB / 1,54%</i>	0%	0,50%	1,00%	1,50%	1,95%
<i>Vote Taux TFNB</i>	1,54%	1,55%	1,56%	1,56%	1,57%
<i>produit TFNB</i>	1 588	1 598	1 608	1 608	1 619
<i>Evolution produit TFB / 1,54%</i>	0	10	21	21	31
<i>Autres ressources</i>	126 409	126 409	126 409	126 409	126 409
Contribution Coco	244 458	244 458	244 458	244 458	244 458
Produit fiscalité directe locale	431 261	439 776	443 188	446 590	448 302
EVOLUTION RECETTES € - 2021/2020	-1 719	6 797	10 209	13 611	15 322
EVOLUTION RECETTES % - 2021 /2020	-0,40%	1,57%	2,36%	3,14%	3,54%
Populations légales	3939	3939	3939	3939	3939
moyenne par habitant	109,48	111,65	112,51	113,38	113,81

Info importante : au produit de la TH s'ajoute les compensations d'exonérations de taxe d'habitation versées en 2020 à la commune

+ montant annuel moyen des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis en 2018 2019 et 2020 au profit de la commune.

Soit 35 580 € et 927 € pour 2021 conformément à l'estimation état 1259CC

** La base de la TFB a diminué par rapport à 2020 conformément à l'exonération des locaux industriels à hauteur de 355105 ce qui pourrait potentiellement dégager une recette de 30 000 € au chapitre 73.

Subvention aux associations

La commission association et Finances ont statué sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 50% du montant proposé par les membres de la Commission Association.

Toutefois, un complément pourra être accordé, sur demande exceptionnellement, et sans garantie, après un bilan financier de leurs activités par les membres de la commission association.

Il est proposé au Conseil Municipal de prévisionner la somme de 148 150 € au compte 6574.

Les écoles communales se verront également attribuer 50% de la somme prévue au libellé « coopérative » détaillé comme suit :
Les projets « classe transplantée » seront versés sur présentation et organisation de l'évènement.

ECOLE MATERNELLE CENTRE Coopérative	670,00
ECOLE MATERNELLE CENTRE USEP	150,00
CLASSE TRANSPLANTEE MATERNELLE CENTRE	1 500,00
ECOLE MATERNELLE JULES FERRY USEP	0,00
ECOLE MATERNELLE JULES FERRY coopérative	1 590,00
CLASSE TRANSPLANTEE MATERNELLE JULES FERRY	1 500,00
ECOLE AUBERT SENART Coopérative	2 680,00
ECOLE AUBERT SENART USEP	300,00
CLASSE ECHEC AUBERT SENART	2 000,00
CLASSE TRANSPLANTEE PRIMAIRE AUBERT SENART	1 500,00
ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY coopérative	3 860,00
ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY USEP	650,00
CLASSE TRANSPLANTEE PRIMAIRE JULES FERRY	1 500,00
CLASSE ECHEC PRIMAIRE JULES FERRY	1 000,00
TOTAL SUBVENTIONS AUX ECOLES	18 900,00

ASSOCIATIONS	Montant sollicité N 2021	Propositions par la commission subventions 2021	Zéme versement bilan juin	Versement sur dossier Subvention exceptionnelle
CONCILIATEUR DE JUSTICE DE LA MARNE	250,00	200,00		
MAISON POUR TOUS	16 200,00	8 100,00	8 100,00	
JOIE DE VIVRE	500,00	180,00		180,00
PREVENTION ROUTIERE MARNE	500,00	200,00		
LES ARCHERS DE LA SUIPPE	540,00	270,00		270,00
UNION MUSICALE DE SUIPPES	4 000,00	2 000,00	2 000,00	
	12 000,00	6 000,00	6 000,00	
LA COTERIE DU SOURIRE	650,00	300,00		300,00
LA MI GYM	150,00	55,00		55,00
OLYMPIC SUIPPAS	2 500,00	1 250,00		1 250,00
WINNER SUIPPES POKER	0,00	0,00		
CHORALE LA SOPPIA	1 100,00	550,00		550,00
LES AMIS DU VIEUX SUIPPES	240,00	120,00		120,00
ECOLE DE MUSIQUE et ORCHESTRE A L ECOLE	50 000,00	25 000,00	25 000,00	
ECOLE DE MUSIQUE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		0,00		
LES QUATRES SAISONS	1 000,00	250,00		250,00
LES AMIS DE L'ORGUE	2 000,00	800,00		800,00
CLUB CANIN SUIPPES	900,00	450,00		450,00
COS DE SUIPPES	1 941,95	1 440,00		500,00
AMICALES DES SAPEURS POMPIERS DE SUIPPES	1 000,00	500,00		500,00
SAVOIR IVOIRE	500,00	235,00		235,00
SUIPPES ANIMATION	4 000,00	2 000,00		2 000,00
PEDALE SUIPPASE	2 250,00	1 125,00		1 125,00
TAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 20	104 861,95	51 025,00	41 100,00	8 585,00
			100 710,00	

Budget primitif 2021
Conseil Municipal du 14-04-2021
Merci de votre attention.

